

25 juillet 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENESYS

(Eurolist)

Par courrier du 21 juillet 2006, reçu le 24 juillet, la société Jousse Morillon Investissement (4, rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant au nom du FCP "Stock Picking France" dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENESYS et détenir à cette date, pour le compte dudit fonds, 3 744 166 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 69 798 286 actions représentant 69 825 509 droits de vote.